

Publié le 3/07/2024

Envoyé en préfecture le 03/07/2024

Reçu en préfecture le 03/07/2024

Publié le

ID : 014-200065589-20240627-2024\_89-DE

**COMMUNAUTÉ DE  
COMMUNES  
VAL ES DUNES**  
1 rue Guéritot  
14370 ARGENCES  
☎ 02 31 15 63 70

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-sept juin à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au préau de la commune de Saint-Ouen-du-Mesnil-Oger, sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Date de convocation :  
20.06.2024  
Date d'affichage  
20.06.2024

-----  
Nombre de conseillers :  
En exercice 39  
Présents 30  
Titulaires 27  
Suppléants 3  
Pouvoirs 4  
Votants 34  
20h05 départ titulaire -2  
Pouvoir -1  
Votants 31

Quorum 20

Etaient présents : MM. Dominique DELIVET, Gilbert GEMY, Mmes Florence GUERIN, Marie-Françoise ISABEL, M. Thomas LEROY, Mmes Lydie MAIGRET, Ann BAUGAS, Nathaly MONROCQ, MM. Philippe PESQUEREL, Guillaume LECOEUR, Mme Magali LONCLE, M. Eric MARGERIE, Mme Gwenaëlle de MICHIEL (suppléante de Sophie de GIBON), MM. Eric DUVAL, Michel CRUCHON, Laurent DECLERCK, Mme Régine ÉNÉE, MM. Philippe PIARD, Alain PORQUET, Siegfried GLESSMER (suppléante de Henri LEHUGEUR), Mme Coralie ARRUEGO (départ à 20h05), M. Stéphane CASTEL (départ à 20h05), Mme Alexandra LEPINAY, MM. Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Mme Martine JULIEN (suppléante de Patricia LECOMTE), MM. Didier LEMONNIER, Patrice MARTIN, Mme Laurence MORIN et M. Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. Jacques-Yves OUIN, Mmes Marianne TURPIN, Florence SERANDOUR (pouvoir à Nathaly MONROCQ), Sophie de GIBON, MM. Stéphane AMILCAR (pouvoir à Claude FOUCHER), William HERFORT, Henri LEHUGEUR, Matthieu PICHON (pouvoir à Joël DUGUEY), Alexandre PIGEONNIER, Mmes Christel POIROT (pouvoir à Coralie ARRUEGO), Patricia LECOMTE, M. Alain BOHEME.

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre FORGEAS

### Délibération n° 2024 / 89

**Objet : ADMINISTRATION GENERALE - Décision modificative : délégations au Président**

Par délibération en date du 6 avril 2023, le Conseil communautaire a délégué au Président la possibilité de « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des conventions avec des organismes extérieurs pour un montant inférieur à 1 000 € et lorsque les crédits sont inscrits au budget ». Il est proposé de modifier cette délégation en indiquant « un montant inférieur ou égal à 1 000 € ».

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

↳ Modifie les délégations au Président de la manière suivante :

« Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des conventions avec des organismes extérieurs pour un montant inférieur ou égal à 1 000 € et lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

Les autres délégations restent inchangées.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,  
Jean-Pierre FORGEAS

Le Président,  
Philippe PESQUEREL

